

SEANCE DU 13 JANVIER 2012

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 10

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 13

L'an deux mil douze, le treize janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le sept janvier deux mille douze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles,
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
NOGAMI-GAULTIER Monica
PONCE Francine,

Absents Excusés :

DELAITRE Didier, (*Ayant donné pouvoir à F. LETIERCE*)
DEVILLE Sylviane, (*Ayant donné pouvoir à Ph. BAUDOUX*)
DUPONT Xavier, (*Ayant donné pouvoir à O. BLANCHARD*)
POTTEZ Michel.

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 13 janvier 2012 :

- 1- *Approbation de la séance du 18 novembre 2011*
- 2- *Sécurisation du village : Pose de 4 ralentisseurs*
- 3- *Sécurisation du Hameau de Rouville :
Aménagement d'une voie de rétrécissement*
- 4- *Informations voiries : Communauté de Communes
Gisors-Epte-Lévrière*
 - a) *Instauration de fonds de concours*
 - b) *Avenant à la convention sur l'entretien
courant des trottoirs et accotements*
- 5- *Modification des statuts de la Communauté de
Communes Gisors-Epte-Lévrière*
- 6- *Etablissement d'une liste des entreprises à consulter
pour les travaux 2012*
- 7- *Demande de subventions*
- 8- *Commission Urbanisme*
- 9- *Emprunt 60 000 euros - Travaux SIEGE*
- 10- *Achat parcelle Mr et Mme PONCE*
- 11- *Questions diverses*
- 12- *Vœux du Maire*

Délibérations n° :

- | | |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1/2012 | <i>Sécurisation du village : Pose de 4 ralentisseurs</i> |
| 2/2012 | <i>Sécurisation du Hameau de Rouville :
Aménagement d'une voie de rétrécissement</i> |
| 3/2012 | <i>Avenant à la convention sur l'entretien courant
des trottoirs et accotements (CdC G-E-L)</i> |
| 4/2012 | <i>Modification des statuts de la Communauté de
Communes Gisors-Epte-Lévrière</i> |
| 5/2012 | <i>Demande de subventions</i> |
| 6/2012 | <i>Emprunt 60 000 euros - Travaux SIEGE</i> |
| 7/2012 | <i>Achat parcelle Mr et Mme PONCE</i> |

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 18 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 18 novembre 2011,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

2 - SÉCURISATION DU VILLAGE : Pose de 4 ralentisseurs

Dans le cadre de la sécurisation du village, la pose de 4 ralentisseurs à été effectuée par l'entreprise Eure TP :

- R1 : D14 - Route de la Pérelle
(Entrée / Sortie du Village => Gisors)
- R2 : D14 - Route de la Pérelle (Château d'eau)
- R3 : D14 - Route de la Pérelle
(Entrée / Sortie du village => Mainneville)
- R4 : D660 - Rue des landes (Place - Ecole)

Le Conseil Municipal souhaitant renforcer la sécurisation au sein du village établi les emplacements pour la pose de 4 ralentisseurs supplémentaires :

- R5 : D17 - Rue du Cornouiller
(Entrée / Sortie du Village => Sérifontaine)
- R6 : D660 - Rue des Landes
(Monument aux morts)
- R7 : D660 - Rue de la Lande Soret (Abris Bus)
- R8 : D660 - Rue des Haguettes
(Entrée / Sortie du Village => Amécourt)

NB: R5 et R6 faisant parti du projet initial, leurs emplacements ont déjà été validés par l'Agence Routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'agence Routière pour validation du projet,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure,

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2012,

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir ladite subvention.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux après accord du Conseil Général.

Délibération n°1/2012

3- SÉCURISATION DU HAMEAU DE ROUVILLE : Aménagement d'une voie de rétrécissement

Dans le cadre de la sécurisation du village, l'aménagement en sécurité du Hameau de Rouville est demandé.

Cet aménagement vise à créer une voie de rétrécissement au niveau des habitations dites « Cité de Rouville » situées en bord de route, créant ainsi un ralentissement à 30 km/h.

De plus il sécurisera les habitations et l'arrêt de bus situé à même hauteur, par création d'un trottoir et pose de barrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'agence Routière pour validation du projet,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure,

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2012,

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir ladite subvention.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux après accord du Conseil Général.

Délibération n°2/2012

4 - INFORMATIONS VOIRIES : COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS Epte-LÉVRIÈRE

a) Modification du règlement intérieur de voirie par l'instauration de fonds de concours.

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le Conseil communautaire a adopté la modification de son règlement intérieur de voirie en instituant la mise en place systématique de fonds de concours versés par les communes à la Communauté de Commune à hauteur de 20 % pour :

- les travaux de voirie en agglomération sur les voiries communales concernant les bordures, caniveaux et trottoirs et les revêtement de chaussée ne présentant pas une voie de liaison ou axe structurant.
- Les voiries départementales en agglomération concernant les bordures, caniveaux et trottoirs.

Le fonds de concours doit avoir donné lieu obligatoirement à une délibération du Conseil Municipal avant la réalisation des travaux concernés, délibération actée du cout de participation.

b) Avenant à la convention sur l'entretien courant des trottoirs et accotement.

Par délibération en date du 16 décembre 2011, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la signature de

l'avenant n°1 à la convention relative à l'entretien courant des trottoirs, bordures et accessoires des voiries situées en agglomération, avenant concernant le traitement phytosanitaire.

Une prise en charge financière par la Communauté de Communes est prévue annuellement à hauteur des frais engagé par cette dernière sur la communes, soit pour l'année 2012 ; 895.48 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à signer ledit avenant.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°3/2012

5 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2003 créant à compter du 1^{er} janvier 2004 la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Vu l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales autorisant l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale à délibérer sur les modifications statutaires, étant entendu qu'elles se réalisent par délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée ;

Vu l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Considérant le fait que les bureaux de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière vont déménager d'ici la

fin du 1^{er} trimestre 2012, dans les locaux réhabilités au 5 rue Albert Leroy à Gisors ;

Vu la délibération n°2011105 du 16 décembre 2011 de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière ayant approuvé la modification statutaire et notamment la nouvelle rédaction de l'article 2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire de l'article 2 relative au changement d'adresse du siège de la communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°4/2012

6 - ETABLISSEMENT D'UNE LISTE DES ENTREPRISES A CONSULTER POUR LES TRAVAUX 2012

Espaces Vert :

COT (*Heudicourt*), DA SILVA MOURA (*Hébécourt*), DELKA (*St Denis le Ferment*), DURAND (*Etrépagny*),

Maçonnerie :

BHB (*Cahagnes*), GOUELLE (*Mainneville*), HEURTEUX (*Bosquentin*), LANGLET (*Bazincourt*),

Couverture :

HEURTEUX (*Bosquentin*), GRANDVOINET (*Hébécourt*), RASSAERT (*Hébécourt*),

Peinture :

GOUELLE, HENDRIX (*Trie-Château*), JPG (*60*), KMS (*Etrépagny*)

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu les travaux de réfection décidés par le Conseil Municipal en date du 18/11/2011 concernant :

- Murs et éléments bâtis à préserver au titre de l'article L123-1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme,
 - Calvaire de la Mare
 - Calvaire St Christophe
 - Calvaire de la Côte Blanche

- Site inscrit aux monuments historiques.
 - Eglise (Mur, escalier, croix)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure.

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2012

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir lesdites subventions.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n° 5/2012

8 - COMMISSION URBANISME

- ⇒ DP 027 324 11 A0016 ➤ Avis favorable

- ⇒ CU 027 324 12 A0001 ➤ Avis favorable

9 - EMPRUNT : 60 000 EUROS - Travaux SIEGE

Comme pour les précédents travaux du SIEGE, Mr le Maire propose de financer les travaux d'enfouissement du réseau électrique et d'éclairage public de la tranche « la Boulange », travaux délibérés le 18 novembre 2011 (délibérations 28 et 30) par un emprunt bancaire, sur 15 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de réaliser un emprunt de 60000€ sur 15 ans,

DEMANDE à Mr le Maire d'obtenir par appel d'offre, le meilleur taux d'intérêt,

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2012,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour mettre en place ce financement.

Délibération n° 6/2012

10 - ACHAT PARCELLE MR ET MME PONCE

La réhabilitation des assainissements non collectifs est en cours sur la commune depuis 2010.

Les propriétaires résidant au chemin des Thuyas étant dans un cas particulier, une étude d'assainissement semi-collective à été mise en place et acceptée par les propriétaires.

Pour ce faire, ils ont acquis une parcelle dans la prairie afin d'y faire l'épandage.

La conduite vers l'épandage devant passer dans la propriété de Mr et Mme PONCE doit faire l'objet d'une servitude de passage.

Mr le Maire explique qu'une servitude de passage de conduite des eaux pluviales du lotissement des Massins existe déjà sur cette propriété.

Afin de retirer cette servitude ; passage de la canalisation d'eau pluviale actuelle et d'assainissement futur, Mr le Maire propose d'acquérir le bout de terrain où se situe la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à faire établir un plan de bornage,

DONNE tout pouvoir au Maire entreprendre les démarches d'achat de la parcelle auprès de Mr et Mme PONCE.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°7/2012

II - QUESTIONS DIVERSES

► Informations :

- *Ville de Gisors* : Proposition d'un scénario d'instruction des dossiers d'urbanisme en remplacement de la DDT.
- *Affaire DOMUS* : Recours au Conseil d'Etat
- *Education Nationale* : (O. BLANCHARD) Fermeture de classe à Hébécourt, si Hébécourt ne récupère pas les maternelles de Bazincourt dont la fermeture de classe est programmée.
- *Toiture Logement Ecole* : (O. BLANCHARD) Courrier du SIVoS demandant que les travaux prévus sur la toiture soient très rapidement entrepris, pour parer la dangerosité des ardoises pouvant tomber.
- MOBIMAG : Mr MUNYESHULI Anastase, habitant de Bazincourt souhaite mettre en place son projet

d'Épicerie Ambulante. Pour ce faire il demande l'autorisation de la Mairie pour la distribution aux administrés de prospectus pour son étude de marché. • *Accord*

- ▶ Chemin des Tilleuls : Demande de Mr PILLARD Florian pour la réhabilitation du chemin des tilleuls.
• *Demande en attente*
- ▶ Pays du Vexin Normand : Demande d'autorisation de concert à l'église d'Hébécourt. Concert en collaboration avec l'Asalf. Frais de participation communal demandés : 500 €
• *Accord si participation ramenée à 250 €*
- ▶ Rue du Cornouiller : (G. GORON) Mauvais état de la route, rue du Cornouiller, nids de poules...
• *Avertir le Conseil Général*
- ▶ Chemin des Sièges : (Mr DEVILLE) Problème de largeur chemin des Sièges,
• alignement à vérifier (Propriété Griffoul)
- ▶ Diffusion globale : Cout d'une diffusion globale
• Demande auprès de la Poste
- ▶ Mât SFR : Ou en est le recours
• En instruction

12- VŒUX DU MAIRE

La séance est levée à 22 heures 30.

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier
(Pouvoir F. LETIERCE)

DEVILLE Sylviane
(Pouvoir Ph. BAUDOUX)

DUPONT Xavier
(*Pouvoir O. BLANCHARD*)

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André

LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTÉZ Michel